



Vente immobilière/ notaire qui "traîne des pieds"

Par **nash40**, le **29/03/2011** à **20:05**

Bonjour,rrnrnJe souhaiterais avoir l'avis de quelqu'un sur mon problème, svp.rnrnEn septembre 2010, mon compagnon et moi, avons signé un compromis de vente avec clauses suspensives, qui était valable jusqu'en novembre 2010. Nous avons remis a temps les documents qui nous étaient demandés (offre de crédit de la banque...). Par la suite, nous avons laissé dépasser la validité du compromis car l'agence qui s'occupe de la vente, n'avait pas encore fait faire l'arpentage par le géomètre qui s'est aussi occupé de rédiger les servitudes qu'il y avaient entre les différents acheteurs. Tout le dossier était complet le 21 décembre 2010, soit plus d'un mois après la validité du compromis). Aujourd'hui, 29 mars, nous attendons encore de passer chez le notaire!!!!rnrnIl semble que le notaire des vendeurs, rechigne à faire son travail!! Le notre, de notaire, n'a reçu l'acte à rédiger que la semaine dernière, et nous ne pouvons pas le signer car il y'a des erreurs de références cadastrales concernant les servitudes. Notre notaire attend donc les documents lui permettant de modifier tout cela mais là encore le notaire, n'envoie rien!!! Cerise sur le gâteau, nous avons appris que ce notaire a pris sa retraite le 10mars dernier!!! Mais l'agence et mon notaire nous rassure en nous disant qu'il s'occupe quand même de notre dossier. Je ne sais pas si c'est vraiment rassurant mais bon...rnrnMa question est donc, a t'on un recours pour booster les choses? Et surtout vers qui doit on nous tourner pour "taper du poing"??? Est on en droit de demander un dédommagement si on décide de ne plus acheter???rnrnMerci d'avance pour vos réponses...

Par **Solaris**, le **29/03/2011** à **21:33**

Bonjour,rrnrnVotre notaire est parti à la retraite en Mars mais il a dû être remplacé? Votre

notaire pourra vous le confirmer et vous donner les coordonnées du successeur.rnVotre notaire vous dit quoi: quelles sont les difficultés qui retardent votre dossier?

Par **nash40**, le **30/03/2011** à **17:02**

Bonjour.rnrnMerci de votre réponse.rnrnLe notaire des vendeurs est a la retraite, mais pour le moment il ne semble pas avoir de successeur. Donc il dit s'occuper de notre dossier.rnNotre notaire nous dit qu'il lui manque des papiers pour lancer l'appel de fond aupres de notre banque et des rectificatifs sur des servitudes. Mais le notaire des vendeurs n'envoie rien, malgré des lettres, des relances, des coups de téléphone...rnIl ne semble pas avoir de difficultés sur notre dossier, mais nous sommes toujours a attendre un papier ou deux que le notaire des vendeurs n'envoie que quand ca lui chante... ca devient lassant. A travers copies de mails, j'ai bien vu que les vendeurs, l'agence immo et notre notaire sont apres lui pour son manque de professionnalisme